



N° 10.07.12.

OBJET : DEBAT PUBLIC
 "RESEAU DU GRAND PARIS" :
 AVIS A EMETTRE.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 DECEMBRE 2010

L'an deux mil dix, le neuf décembre à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de BALLANCOURT-SUR-ESSONNE se sont réunis dans la salle de la mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire, conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :

- | | |
|--|--------------------------|
| - M. de BOURBON BUSSET Charles, Maire, | - M. VITTENET Christian, |
| - M. MIONE Jacques, | - M. LEFETZ Sébastien, |
| - Mme TURON Claudine, | - Mme BAKWO Caroline, |
| - M. SEMUR Pierre, | - M. RUC Gérard, |
| - Mme ROZAN Marie-Alice, | - M. THORAIN Georges, |
| - Mme TREHARD Dominique, | - M. MONTAGNE Bernard, |
| - Mme VERLYCK Catherine, | - Mme GUILLOT Soizic, |
| - M. MALFROID Claude, | - M. DUNOS Bertrand, |
| - Mme LEFEBVRE Marie-France, | - Mme LEDEZ Elisabeth. |
| - M. BRUNET Daniel, | |

Absents excusés et représentés :

- M. IMBERT Patrick, procuration à Mme TURON Claudine ;
- M. PERVERIE Hervé, procuration à M. SEMUR Pierre ;
- Mme CARVALHO Joëlle, procuration à M. MALFROID Claude ;
- Mme JORANDON Nicole, procuration à M. RUC Gérard ;
- Mme LE GOFF Florence, procuration à M. LEFETZ Sébastien ;
- M. FERNANDES BARBOSA Pedro, procuration à M. MIONE Jacques.

Absents excusés : - M. VIGNET Olivier,
 - Mme SAUVARD Nathalie,
 - M. CZUBEK Christophe,
 - Mme BOUCHE Adeline.

Secrétaire de séance : - M. LEDEZ Sébastien.

 Ville de Ballancourt-sur-Essonne

N° 10.07.12. DEBAT PUBLIC "RESEAU DU GRAND PARIS" : AVIS A EMETTRE.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 2010-597 du 3 juin 2010, relative au Grand Paris, et notamment son article 3-III-2 ;

Vu l'adoption du projet de schéma directeur de la région Île-de-France "SDRIF" par délibération du Conseil Régional le 25 septembre 2008 ;

Considérant le projet de réseau de transport du « Grand Paris », issu de la loi du Grand Paris et qui propose la réalisation d'une nouvelle infrastructure de transport en commun en Ile-de-France ;

Considérant que cette infrastructure est constituée d'une double boucle de métro automatique de 155 km en rocade qui doit relier Paris aux pôles stratégiques de la Région (Orly-Roissy, le Plateau de Saclay...) ;

Considérant également le projet de transport "Arc Express", issu du projet du SDRIF adopté par la Région Ile-de-France ;

Considérant ce projet de métro automatique de rocade formant une boucle tout autour de Paris, prévue principalement en souterrain et sur environ 60 km et qui est aujourd'hui porté par la Région Île-de-France et piloté par le STIF ;

Considérant que la loi du "Grand Paris" a prévu l'organisation simultanée d'un débat public sur ce projet transport ainsi que celui portant sur le projet « Arc Express » ;

Considérant que la Commission nationale du débat public (CNDP) a informé la commune de Ballancourt-sur-Essonne de la mise en place de ces deux débats publics prévus pendant quatre mois, du 1er octobre 2010 au 1er février 2011 ;

Considérant que ces deux projets de transports comportent des similitudes avec des objectifs identiques pour faciliter les déplacements des franciliens, et développer la dynamique économique et l'emploi au plus près des habitants ;

Considérant qu'en termes de divergence, Arc Express favorise le cœur de l'agglomération et de la Petite Couronne tandis que le Grand Paris s'attache à relier des pôles de développement plus éloignés de la capitale ;

.../...

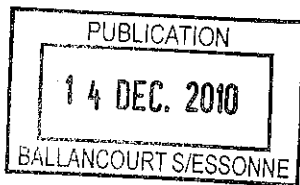
.../...

Vu l'avis émis par le Bureau Communautaire de la CCVE (Communauté de Communes du Val d'Essonne) en date du 30 novembre 2010, communauté de communes à laquelle la commune de Ballancourt-sur-Essonne est rattachée ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de porter un avis défavorable sur les deux projets de transport "Grand Paris" et "Arc Express", car ces deux projets risquent de capter pour longtemps l'ensemble des crédits pour desservir les pôles stratégiques franciliens et la Petite Couronne alors que les besoins les plus importants se situent en Grande Couronne ;
- demande que puissent être pris en compte les besoins de desserte des habitants de la Grande Couronne francilienne avec en particulier des moyens complémentaires et immédiats permettant d'améliorer les lignes des RER C et D, en rabattement sur ces projets de transport.



Pour extrait certifié conforme
le Maire,



[Handwritten signature]

Charles de BOURBON BUSSET.

